

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 13 h 15, le 21 juin 2018.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

### Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2018-38**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - ✓ Ajouter les points suivants :
    - 4DG) 2 – Modification du calendrier des séances du conseil – ajout d'une séance au mois d'août 2018
    - 4TRE) 2 – Trame verte et bleue métropolitaine – Règlement d'emprunt - Décaissement

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2018

#### **Résolution n° C-2018-39**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2018.

Adoptée

### Nomination de la directrice de l'environnement

#### **Résolution n° C-2018-40**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- De nommer Mme Caroline Brodeur à titre de directrice de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), en date du 18 juin 2018.
- D'approuver le contrat de travail entre la CMQ et Mme Caroline Brodeur, et autoriser le président et le directeur général à le signer.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018

Responsable : Direction générale

Adoptée

### Modification du calendrier des séances du conseil – ajout d'une séance au mois d'août 2018

#### **Résolution n° C-2018-41**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De modifier le calendrier des séances du conseil afin d'ajouter une séance ordinaire le jeudi, 30 août 2018, à 13 h 15, à l'Édifice Andrée-P.-Boucher.

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

### Rapport du président - Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur 2017

#### **Résolution n° C-2018-42**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport du président du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière terminée au 31 décembre 2017.
- D'autoriser sa diffusion dans un quotidien du territoire de la CMQ et sur le site internet de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Règlement d'emprunt - Décaissement

**Résolution n° C-2018-43**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté le règlement d'emprunt n° 2013-63 pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine;

ATTENDU QUE l'article 3 de ce règlement prévoit que la somme totale de l'emprunt est décaissée en cinq (5) versements;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées par le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

ATTENDU QUE la CMQ mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour la CMQ et au nom de celle-ci;

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- De demander une partie du versement pour la cinquième année correspondant à la somme de 420 000 \$.
- Que le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues, pour et au nom de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Rapport annuel 2017 de la CMQ

**Résolution n° C-2018-44**

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par M. Régis Labeaume, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport annuel 2017 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- De transmettre le Rapport annuel 2017 de la CMQ au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à chaque municipalité et MRC faisant partie de son territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Communications

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement RV-2018-17-84 de la Ville de Lévis modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

### **Résolution n° C-2018-45**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement RV-2018-17-84 adopté par la Ville de Lévis.
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la Ville de Lévis le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le projet de règlement RV-2018-18-30 de la Ville de Lévis modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

### **Résolution n° C-2018-46**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le projet de règlement n° RV-2018-18-30 modifiant le règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est conforme aux objectifs et stratégies poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement n° 02-2018 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à la modification du périmètre urbain de Fossambault-sur-le-Lac de la MRC de La Jacques-Cartier

### **Résolution n° C-2018-47**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° 02-2018 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à la modification du périmètre urbain de Fossambault-sur-le-Lac de manière à l'ajuster aux nouvelles limites municipales.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.

- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 04-P-2018 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, visant à autoriser l'usage « Gestion des déchets » dans l'affectation PU-16 de la MRC de La Jacques-Cartier

### **Résolution n° C-2018-48**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Jacques-Cartier que le projet de règlement n° 04-P-2018 modifiant le projet de règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004 visant à autoriser l'usage « Gestion des déchets » dans l'affectation PU-16 s'avère conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement R.A.V.Q. 1144 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec

### **Résolution n° C-2018-49**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° R.A.V.Q.1144 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au réaménagement de l'échangeur entre le boulevard Wilfrid-Hamel et l'autoroute Henri-IV dans la zone inondable de grand courant.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre au conseil d'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement n° 2018-01 remplaçant le règlement de concordance n° 2015-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans

**Résolution n° C-2018-50**

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement de remplacement n° 2018-01 modifiant le règlement de concordance n° 2015-03 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Île-d'Orléans.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de L'Île-d'Orléans le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la MRC de L'Île-d'Orléans copie du rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le Plan annuel d'intervention forestière 2018-2019 de la Seigneurie de Beaupré

**Résolution n° C-2018-51**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'informer le Séminaire de Québec que la Communauté métropolitaine de Québec a procédé à l'examen des feuillets cartographiques illustrant les travaux forestiers à venir dans les bassins versants des prises d'eau de consommation et constate que certaines aires de coupe sont situées à proximité de milieux hydriques.
- De recommander au Séminaire de Québec de porter une grande attention à la sauvegarde des bandes de protection autour des milieux hydriques situées dans les bassins versants de prises d'eau de consommation humaine.
- De transmettre au Séminaire de Québec ainsi qu'aux MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) – Remplacement d'un membre du comité politique

**Résolution n° C-2018-52**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Sylvain Légaré à titre de membre du comité politique du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), en remplacement de M. Rémy Normand.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2016-2021 – Rapport de suivi 2017

**Résolution n° C-2018-53**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport de suivi 2017 faisant état de la mise en œuvre des mesures inscrites au *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2016-2021*, qui sera mis en ligne ou transmis avant le 30 juin 2018 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Environnement

Adoptée

Rapport de caractérisation de l'eau des puits privés des bassins versants des prises d'eau municipales situées dans les rivières Saint-Charles et Montmorency – 2017

**Résolution n° C-2018-54**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du *Rapport de caractérisation de l'eau des puits privés des bassins versants des prises d'eau municipales situées dans les rivières Saint-Charles et Montmorency*, daté de juin 2018.
- D'assurer la diffusion du rapport en collaboration avec les municipalités concernées, l'OBV de la Capitale et l'OBV Charlevoix-Montmorency.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Environnement

Adoptée

Plan de protection des sources d'eau - Étude de vulnérabilité des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et Lévis en regard de la salinité – Rapport final de l'étape 1.1 et octroi de contrat pour l'étape 1.2

**Résolution n° C-2018-55**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre du Plan de protection des sources d'eau et de l'Étude de vulnérabilité des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et de Lévis en regard de la salinité :

- De prendre acte du *Rapport de l'étape 1.1 portant sur l'identification des pointes de salinité et des causes*, daté de juin 2018;
- D'autoriser la direction générale de la CMQ à octroyer un contrat à l'Institut nordique en recherche environnementale et en santé au travail pour la réalisation de l'étape 1.2 portant sur une campagne d'échantillonnage, au montant maximal de 86 806,13 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-37  
Responsable : Environnement

Adoptée

### Plan stratégique 2018-2027 du Réseau de transport de la Capitale

#### **Résolution n° C-2018-56**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'approuver le plan stratégique 2018-2027 du Réseau de transport de la Capitale.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

### Projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté - Bilan 2017 et renouvellement de l'entente en 2018

#### **Résolution n° C-2018-57**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à transmettre au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le bilan 2017 du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ, daté du 30 mai 2018.
- De reconduire l'entente en vigueur entre la CMQ, le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (STLévis), la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de L'Île-d'Orléans et la Société des traversiers du Québec (STQ) sur le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ pour une période de douze (12) mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, conditionnellement au renouvellement par le MTMDET d'un financement couvrant 75 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par année.
- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la CMQ, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général et trésorier, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.



Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-38  
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

### Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- 1) Campagne de communication « Mon Saint-Laurent vivant » : Octroyer un mandat à l'agence UNIK pour la mise en œuvre d'une campagne de communication de l'identité visuelle du fleuve Saint-Laurent dans la grande région de Québec, et plus spécifiquement pour la production et la diffusion de quatre capsules vidéo présentant des témoignages faisant ressortir le dynamisme et les opportunités associés au fleuve, pour la somme de 7 650 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de services professionnels; Réserver la somme de 3 000 \$, taxes incluses, pour la diffusion de cette campagne sur les réseaux sociaux au cours de la période estivale. - **Résolution n° E-2018-44**
- 2) Forum des élus – Offre de services à la commande avec la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) – Projet de la biomasse forestière : Dans le cadre du Forum des élus de la Capitale-Nationale, octroyer un mandat à la Fédération québécoise des coopératives forestières, pour le projet de développement de la filière de la biomasse forestière dans la région de la Capitale-Nationale et de Lévis en 2018, pour une somme maximale de 25 000 \$ plus taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 16 avril 2018; Utiliser une somme maximale de 25 000 \$ plus taxes provenant du fonds résiduel de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale pour couvrir les dépenses engendrées par l'octroi de ce mandat. – **Résolution n° E-2018-45**
- 3) Gestion des matières résiduelles – Projet pilote sur la récupération dans les écoles : Octroyer un mandat de services professionnels à Québec'ERE pour l'implantation d'une démarche active visant la récupération des contenants dans cinq écoles, pour une somme de 13 201 \$, taxes en sus. - **Résolution n° E-2018-46**
- 4) Gestion des matières résiduelles – Projet pilote sur la récupération dans les écoles : Octroyer un mandat de services professionnels à Chamard Stratégies environnementales pour l'implantation d'une démarche passive visant la récupération des contenants dans cinq écoles et pour la réalisation d'une caractérisation des matières résiduelles dans dix écoles à la fin du projet-pilote, pour une somme de 21 000 \$, taxes en sus. - **Résolution n° E-2018-47**
- 5) Gestion des matières résiduelles – Projet pilote sur la récupération dans les écoles : Octroyer un mandat de services professionnels à l'agence Imédia pour développer un concept de communication, dans le cadre d'un projet pilote dans les écoles, pour une somme de 15 840 \$, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service du 23 avril 2018. - **Résolution n° E-2018-59**

- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2018
- C) 2018-04-13 – Accusé réception du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- D) 2018-05-23 – Résolution du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
- E) 2018-05-31 – Note – CPTAQ dossier n° 419827
- F) 2018-05-31 – Lettre du MAMOT autorisant la prolongation du délai pour le dépôt du premier projet du PMAD révisé
- G) 2018-06-06 – Lettre du MAMOT confirmant le versement de l'aide financière pour la trame verte et bleue métropolitaine

---

## PROCÈS-VERBAL

-10-

- H) 2018-06-06 – Lettre du MAMOT confirmant l'intention de poursuivre son partenariat pour la phase deux de la trame verte et bleue métropolitaine
- I) 2018-06-08 – Nomination M. Denis Jean – Président à l'AUAMQ
- J) 2018-06-18 – Lettre d'appui au projet de Centre d'expertise industrialo-portuaire (INREST)
- K) 2018-06-20 – Note – CPTAQ n° 418536 de la Ville de Lévis

### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

### Clôture de la séance

#### **Résolution n° C-2018-58**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30.

Adoptée

Les résolutions C-2018-38 à C-2018-58 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE